

Informations pour les étudiants de LL.M. des universités partenaires
Paris (UPEC) et Nantes.

A. Candidature au programme de LL.M. à Mayence

- Vous trouverez un lien menant au formulaire de candidature sur le site internet de l'université sous la rubrique **Studium → Bewerbung → Bewerber/innen mit ausländischen Zeugnissen → Studium mit Abschluss**.
- La lien directe : <http://www.studium.uni-mainz.de/studium-mit-abschluss/>
- La date limite de candidature est fixée au **1^{er} septembre**.

Admission (Zulassung zum Studium) à l'université de Mayence :

I. Avant la candidature

- Copie certifiée conforme par l'université d'origine du diplôme d'études français (relevé de notes ou diplôme de licence ou maîtrise).
- Vous êtes exonéré des frais de reconnaissance de diplôme de 60,00 €. Joignez votre **notification de bourse de l'UFA** à votre demande d'admission.
- Le Auslandsbüro demande à votre place le justificatif de **dispense du DSH** (« Deutsche Sprachprüfung für den Hochschulzugang », test de langue pour l'admission à l'université) et le joint directement à Mayence à votre dossier de candidature.

II. Connaissances linguistiques

- La délivrance du diplôme de LL.M. est subordonnée à des connaissances linguistiques minimales de niveau C1. Si vous ne remplissez pas cette condition avant le début de vos études, vous devez suivre et valider les cours de langue correspondants à Mayence.
- Au moment de débiter le programme, vous devez au moins avoir atteint le niveau B2.1 afin de pouvoir commencer au premier semestre d'études avec le niveau B2.2.
- Si vous avez un **AbiBac**, vous n'avez pas besoin de justifier d'autres diplômes de langue, cela suffit pour votre admission à l'université. Mais vous pouvez tout de même suivre des cours de langue. **Merci de nous en informer de manière explicite.**
- Avant le début du premier semestre a lieu un cours de langue, appelé « Intensivphase » (phase intensive) qui débute par un test de langue.
- Cette phase intensive détermine le cours de langue que vous suivrez pendant le premier semestre d'études.
- Pendant le second semestre d'études, vous devez suivre de niveau C1/C2 deux modules, qui sont « Schreiben im Studium » (expression écrite) et « Leseverstehen » (compréhension écrite). Le cours « Leseverstehen » peut exceptionnellement est remplacé par le cours de langue « Einführung in die deutsche Rechtsprache ». (Plus d'informations sur www.issk.uni-mainz.de).

B. Objet et déroulement du programme de LL.M.

I. Fondement juridique

Le déroulement ainsi que les conditions d'accès au programme de LL.M. sont régis par la **LL.M.-Ordnung** du Fachbereich Rechts- und Wirtschaftswissenschaft (FB 03) du 25 mars 2002. Cette dernière est consultable sur internet :

http://www.uni-mainz.de/studlehr/ordnungen/StO_PO_Recht_Wirtschaft_Mag_Legum.pdf

II. Organisation de l'emploi du temps

- Au début de chaque semestre, vous devez déposer au Auslandsbüro un emploi du temps avec les cours que vous souhaitez suivre.
- **Cet emploi du temps est obligatoire et doit être rendu au plus tard deux semaines après le début du semestre.**
- L'emploi du temps individuel doit être convenu avec M. **Mayer**. Il doit remplir aussi bien les exigences du programme de LL.M. (voir ci-dessous) que celles de votre université d'origine (crédits ECTS).
- Vous pouvez également vous renseigner sur internet sur les cours proposés. Vous trouverez un catalogue des cours en ligne à l'adresse : <https://jogustine.uni-mainz.de>.
- Les « Vorlesungen » (cours magistraux) et le séminaire de droit comparé (Workshop) sont les cours importants pour vous. Des « Arbeitsgemeinschaften » (travaux dirigés) et des « Tutorien » (tutorats) sont proposés en accompagnement de certains cours magistraux ; ceux-ci sont très recommandés pour les étudiants de LL.M.. Vous obtiendrez des informations à ce sujet auprès du **Auslandsbüro** ainsi que dans les cours magistraux concernés.
- Les « Übungen », « Examinatorien » et le « Klausurenkurs » ne sont pas adaptés aux étudiants de LL.M., les « Seminare » ne peuvent être suivis que de façon exceptionnelle.
- Au cours de votre **premier semestre**, vous devez suivre des cours juridiques pour un **total minimal de 10 heures par semaine (= Semesterwochenstunden, SWS)**. (Les travaux dirigés et tutorats ainsi que les **cours de langue** ne comptent pas !). Au cours du **second semestre**, vous devez suivre des cours pour un **total minimal de 8 heures par semaine**.
- Vous devez valider en tous les cas des cours dans **au moins deux branches du droit différentes** (droit public, droit privé ou droit pénal). Cela signifie que sur les deux semestres de LL.M., 14 heures/semaine (SWS) maximum peuvent être consacrées à une branche du droit, les autres 4 heures/semaine doivent provenir de **matières fondamentales** (« Kernbereich ») d'une autre branche du droit (§ 4 al. 2 LL.M.-Ordnung).

III. Contrôle des connaissances

- Vous devez passer un examen dans chaque cours magistral. Vous devez avoir **réussi tous les examens** de fin du premier semestre. Au second semestre, vous avez la possibilité de compenser les examens auxquels vous avez échoué si vous avez plus de 4 points de moyenne.
- Voici un aperçu du système de notes allemand :

0-3 points	4-6 points	7-9 points	10-12 points	13-15 points	16-18 points
nicht bestanden (ajourné)	ausreichend (passable)	befriedigend (satisfaisant)	vollbefriedigend (assez bien)	gut (bien)	sehr gut (très bien)

IV. Mémoire de LL.M.

Au cours du second semestre, vous devez rédiger un mémoire de LL.M. (environ 50 pages). Vous disposez de quatre mois pour la rédaction. Vous choisissez vous-même votre thème ainsi que votre directeur de mémoire (professeur) au plus tard pour le **15 mars**. Pour vous préparer, un tutorat est organisé au semestre d'hiver. Vous obtiendrez plus d'informations au Auslandsbüro.